

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 25 Procurations : 3 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille vingt, quinze juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 09 juillet 2020</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> <p>21 JUIL. 2020</p> </div>
<p><b>PRESENTS :</b> Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT</p> <p><b>PROCURATIONS :</b> Dominique ALM à Ana ROLDAN, Pascal NGUYEN à Magali PATINET, Françoise MALEPLATE à Cynthia GONZALEZ</p> <p><b>ABSENTS :</b> Yvette LENFANT</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Gilles DURET</p>	
<p align="center"><b>N° 4684</b></p> <p align="center"><b><u>OBJET :</u></b></p> <p align="center"><b>Désignation des membres de la CCID</b></p>	<p>Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650,</p> <p>Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle que le Conseil municipal doit dresser une liste de 32 contribuables parmi lesquels seront désignés, par le directeur départemental des finances publiques, les commissaires et leurs suppléants qui siégeront, pendant la durée du mandat du Conseil municipal, au sein de la commission communale des impôts directs (8 commissaires et 8 suppléants) ainsi que les conditions que doivent remplir les personnes ainsi désignées.</p> <p>Considérant que conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être âgés de 18 ans au moins ;</li> <li>- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;</li> <li>- jouir de leurs droits civils ;</li> <li>- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;</li> <li>- être familiarisés avec les circonstances locales ;</li> <li>- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.</li> </ul> <p>Considérant que cette liste doit garantir une représentation équitable parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE)</p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire,</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide</b> que la liste des contribuables, remplissant les conditions fixées par l'article 1650 du Code général des impôts, proposés pour être désignés en qualité de commissaires ou de commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs est dressée ainsi qu'il suit :</li> </ul>

1. Magali PATINET
2. Jean-Paul CABANNE
3. Raymond BAILLE
4. Gilbert PIECZARA
5. Marie-Ange KOFFEL
6. Xavier BERLUTEAU
7. Magalie GRANDSION
8. Ana ROLDAN
9. Françoise BARRERE
10. Bruno BENOIST
11. Philippe RIGAL
12. Vicky VALLIER
13. Gilles DURET
14. Jean-Paul ROBERT
15. Michel PASDELOUP
16. Philippe RIBET
17. Raphaël RIGACCI
18. Isabelle SIMONETTO
19. Fabio VITULLI
20. Sébastien CHAUDERON
21. Philippe STREMLER
22. Morgane CARRA
23. Yvette LENFANT
24. Malika BENSOUICI
25. Didier ZERBIB
26. Olivier TIQUET
27. Emeline ROLLAND
28. Valentin DE MUER
29. Mathilde ESCCLASSAN
30. Pascal NGUYEN
31. Vincent SOUBIRON
32. Dominique ALM

- **Précise** que cette liste sera transmise au Directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 21 JUL. 2020

Affiché  
le : 22 JUL. 2020

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 16 juillet 2020

**Le Maire,**  
**Jérôme BOUTELOUP**

